

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3642)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 664

présenté par

M. Saint-Martin, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 8

I. – Supprimer les alinéas 18 et 19.

II. – En conséquence, supprimer les alinéas 21, 22, 25 et 27.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de supprimer deux modifications à l'article 8 apportées par le Sénat contre l'avis du Gouvernement, qui prévoient des hypothèses de remboursement du crédit impôt recherche peu opportunes, mal calibrées et juridiquement très fragiles.

Pour mémoire, le Sénat avait déjà introduit ces dispositions dans le cadre du projet de loi de finances pour 2020 ; elles avaient été supprimées par l'Assemblée.